



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

**L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17  
Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 présents et 3 pouvoirs soit 16 votants.

**PRÉSENTS** : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Julie DESBIOLLES, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX,

MM. Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Pierre JAY, Jean-François MORIN, Claude PERRUISSET

**PROCURATIONS** : Mme Monique BONANSEA a donné pouvoir à M. Jean- Noël CASSÉ, Mme Liliane DEBERNARDI a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE, Mme Cécile VUILLARD a donné pouvoir à Mme Christine BOICHET-PASSICOS

**EXCUSÉ** : M. Christian DULAC.

Mme Christine BOICHET-PASSICOS a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-03-02

**Nature de l'acte : 7. Finances locales  
7.1 – Décisions budgétaires**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 constaté lors du vote du compte administratif 2023**

*Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.*

Il convient par la présente délibération de procéder à l'affectation des résultats tels qu'ils ont été déterminés au compte administratif 2023, approuvé par délibération n°2024-03-01b du Conseil d'Administration de ce jour.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 283 932.43 €

Conformément au développement concernant le compte administratif 2023 de ce budget, il n'est pas prévu d'affecter une partie de cette somme en investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section sur l'exercice 2024.

Dans ces conditions, pour l'exercice 2024, il est constaté un résultat reporté en section de fonctionnement, compte 002, d'un montant de **283 932.43 €, montant identique au résultat de clôture et qui sera repris dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024.**

De même, il est constaté un solde d'exécution excédentaire, reporté en section d'investissement au compte 001 pour 53 051.93 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 16 voix POUR (13 membres présents et 3 par pouvoir),**

**CONFIRME ET APPROUVE l'affectation des résultats 2023 comme suit :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 81 730.10 €
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> , précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 202 202.33 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)</b>	<b>+ 283 932.43 €</b>
<b>D</b> Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement)	+ 53 051.93 €
R 001 (excédent de financement)	
<b>E</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement	- 936.00 €
Excédent de financement (1)	
<b>Excédent de financement F = D+E</b>	+ 52 115.93 €
<b>AFFECTATION C = G+H</b>	<b>283 932.43 €</b>
1 Prévission d'affectation en réserve R 1068 <b>G</b> = Couverture obligatoire du besoin de financement F	
<b>2 H Report en fonctionnement R002 (2)</b>	<b>283 932.43 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002 (5)</b>	

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Christine BOICHET-PASSICOS



L'Adjointe au Maire chargée des affaires  
sociales, du logement, de la petite enfance et  
des relations avec les aînés,  
Vice-présidente du CCAS

Astrid CROENNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20240311-2024\_03\_SS\_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024

Publication : 14/03/2024

La Vice-présidente du CCAS Astrid CROENNE



